



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
(SEJS)  
UNSA-éducation

Le 2 avril 2013

Madame la Ministre,

Vous avez bien voulu réaffirmer publiquement devant les organisations syndicales, le 7 février dernier, une remise en cause de la prime de fonction et de résultats (PFR) et votre volonté de mettre en place un plan de convergence indemnitaire, plus particulièrement pour les agents exerçant des fonctions de même niveau de responsabilité.

Telle est bien la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) qui exercent dans les nouvelles directions départementales interministérielles ou les directions régionales, des fonctions de chef de service ou responsable de pôle (hormis ceux qui sont détachés sur des emplois fonctionnels de direction), mais bénéficient d'un régime indemnitaire bien moindre que d'autres fonctionnaires y ayant des fonctions de même type et de même niveau de responsabilité. A titre d'exemple, les IJS ont un régime indemnitaire (7 776 €/an) correspondant à environ la moitié de celui des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS), voire moins, car, à fonctions identiques, la référence est plus généralement celle des inspecteurs principaux de l'action sanitaire et sociale (14 545 €/an).

Cette situation est connue et reconnue par la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, comme du Secrétaire Général des ministères sociaux et de sa direction des ressources humaines (DRH). Néanmoins, malgré les engagements pris par Mme FOURNEYRON en juillet 2012 pour un règlement de cette affaire en 2013, ce dossier ne semble pas progresser et le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), syndicat très majoritaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports (85 % aux élections professionnelles), n'obtient pas de réponse à ses demandes réitérées (cf. notre dernière lettre du 23 février, en p.j.).

Le SEJS se trouve donc contraint de vous saisir directement et sollicite un rendez-vous avec vous-même ou vos services, dans l'espoir que ce dossier obtienne une suite favorable en 2013. Il tient à votre disposition toute l'argumentation technique nécessaire pour une mesure d'équité, promise depuis longtemps (cf. la charte de gestion des DDI, notamment), et relativement peu coûteuse au vu de l'effectif d'inspecteurs de la jeunesse et des sports considéré.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

**Isabelle BECU-SALAÜN**  
Secrétaire Générale

**Madame Marylise LEBRANCHU,**  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la  
Décentralisation et de la Fonction Publique  
80, rue de Lille  
75007 PARIS

Copie : MSJEPVA, Cabinet, SG des ministères sociaux, DRH

Isabelle BECU-SALAÜN – Secrétaire Générale – SEJS – DDCS de l'Isère

[isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr)